L'Echo de Manitoba

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

"TOUT DROIT."

VOL. II. WINNIPEG, MANITOBA, FEVR. 23, 1899. No 4

L'ECHO DE MANITOBA

Publié tous le jeudis par la Cie d'imprimerie "L'Echo de Manitoba."

Adresse—

L'ECHO DE MANITOBA,

BUREAUX—435 RUE MAIN,

Boite 1309. WINNIPEG, MAN

L'Ecole de Lorette.

Nous lisons sous ce titre dans le *Free Press* du 21 février la correspondance suivante.

MONSIEUR.

Voulez-vous être assez aimable de publier dans votre journal la correspondance suivante.

Je viens de lire le rapport du Dr Blakely au sujet des écoles de ma paroisse, et à mon sujet, et je désire dire simplement quelques mots au sujet des confessions faites dans les salles d'écoles, parce qu'il semble y avoir quelques contradictions entre les dénégations qui ont paru dans le *Free Press* du 2 et le rapport du savant docteur.

M. Keam prétendait que j'avais entendu des confessions dans les salles d'école de ma paroisse *depuis Noël*, j'ai simplement nié cela et une communication spéciale a été envoyée du palais archiépiscopal de St-Boniface à cet effet. Mais je n'ai jamais nié avoir entendu des confessions avant Noël, comme le dit le rapport.

J'ai fait pour le mieux, de bonne foi, pensant que nous continuions à jouir des mêmes libertés que nous avons toujours eues dans nos écoles, et c'est une triste révélation pour mes paroissiens de voir maintenant comment la loi doit être appliquée.

J. DUFRESNE, P. P.

Cette lettre du R. M. Dufresne clot l'incident et rétablit l'entière vérité.

Nous devons être reconnaissants à M. Dufresne de cette démarche et nous sommes persuadés qu'il a agit de bonne foi ainsi qu'il le déclare.

Nous regrettons toutefois l'appréciation par laquelle il a cru devoir terminer sa lettre.

Nous nous permettrons simplement de lui faire remarquer qu'il n'y a pas un collège religieux, ou un séminaire dans lequel on se permette de prendre sur les heures de classe pour confesser les élèves.

C'est toujours pendant les heures d'étude ou de récréation qu'on se livre à cette pratique religieuse.

Il nous semble dès lors qu'il est tout aussi juste de suivre la même règle vis-à-vis de nos écoles de campagne, dans lesquelles le temps consacré aux études n'est pas moins précieux.

Nous comprenons très bien que le curé de la paroisse profite de ce que les élèves sont réunis pour les confesser, et éviter des courses inutiles, mais les parents n'ont qu'à exprimer leur volonté pour que les élèves soient obligés de rester après la fin de la classe et attendre l'arrivée du prêtre qui pourra tout à son aise et sans que personne ait le droit de rien dire les confesser dans la salle d'école après la fin de la classe.

Très sincèrement, nous croyons que tout le monde y trouvera son compte.

Jouir des libertés et prendre des libertés sont deux choses différentes.

La Mort du President Faure.

M. Loubet Elu President.

Le Président de la République Française, M. Félix Faure, est mort jeudi dernier à dix heures du soir, succombant à une attaque d'apoplexie. Il ne s'est écoulé que trois heures entre les premiers symptômes et le tragique dénouement.

La nouvelle de cette mort si inattendue a produit une profonde de stupeur dans toute la France, et causé une grande sensation en Europe.

Le Président Faure était universellement aimé et estimé en France.

Fils de ses œuvres, il avait su pendant sa présidence se montrer à hauteur des circonstances; et la correction de son attitude lors du voyage de Russie ou durant la visite du Czar en France n'avait pas peu contribué à lui attirer l'estime des Français, reconnaissants des qualités réelles déployées par lui en cette occasion.

C'est donc avec un réel regret que les Français le voient disparaître à une heure où le pays traverse une crise sérieuse.

Il était à craindre que l'élection de son successeur ne donnât lieu à une agitation pleine de périls pour la France.

Il n'en a rien été, fort heuseusement; et la mort soudaine de M. Faure a été suivie de l'élection immédiate de M. Loubet.

Le Congrès convoqué par M. Dupuy, président du Conseil, s'est réuni samedi dernier à Versailles. Tout s'est passé dans le calme le plus complet.

Les noms mis en avant étaient ceux de MM. Loubet, Meline et Dupuy. Ce dernier a retiré sa candidature dès vendredi, et M. Méline qui paraissait avoir le plus de chances, s'est lui-même démis de toute candidature en faveur de M. Loubet.

Il a même voté personnellement pour M. Loubet.

Dans ces conditions le choix ne pouvait être douteux.

M. Loubet, Président du Sénat, a été élu par 483 voix. M. Meline malgré ses déclarations a réuni encore 270 voix, et il est permi de croire que s'il avait consenti à courir les chances d'élection, il aurait tout probablement été élu.

Les autres voix se sont éparpillées sur M. Cavaignac, le général Saussier et quelques autres.

Le seul incident de la séance a été provoqué par M. P. Deroulède qui a protesté au moment de déposer son vote, et malgré l'intervention du Président de la Chambre a cru devoir protester contre l'élection du Président de la République par les Chambres, ajoutant que le peuple seul avait qualité pour le faire.

Les prétendants orléanistes et bonapartistes n'ont fait aucune tentative sérieuse.

M. Loubet, le nouveau Président, est âgé de 61 ans. Il est né dans le département de la Drôme, à Marsanne.

Il étudia d'abord le droit et débuta au bureau de Montelimar. Il commença sa carrière politique en 1876.

Elu deux fois de suite comme député, il fut un de ceux qui refusèrent le vote de confiance au duc de Broglie en 1877.

Il fut membre du premier ministère Tirard, ave le portefeuille des Travaux Publics.

En 1892, il fut appelé à prendre le portefeuille du ministère de l'Intérieur.

C'était au moment des affaires du Panama, et son ministère fut de courte durée.

Nommé sénateur lors des dernières élections sénatoriales, il fut élevé à la Présidence du Sénat le 12 janvier dernier.

M. Loubet passe pour un républicain modéré, l'unanimité avec laquelle les deux Chambres se sont prononcées en sa faveur prouve l'estime dans laquelle il est tenu par elles.

La Place de Juge en Chef de la Province.

La place de juge en chef de la Province laissée vacante par la démission de Sir Thos. Taylor, a donné lieu déjà à de nombreux commentaires sur les chances des différents candidats susceptibles de briguer ce poste honorifique.

Comme toujours, certains ont profité de l'occasion pour donner libre cours à leurs passions et ont tenté de discréditer à l'avance la conduite du gouvernement libéral.

Sans prétendre pr juger quelle sera la décision du gouvernement libéral en cette occasion, il est une chose que l'on peut affirmer hautement, c'est que cette décision sera uniquement basée sur les droits acquis et le mérite personnel.

Si dans les sociétés primitives, comme dans le règne animal, le droit de la force prévaut seul; si du temps du gouvernement conservateur, ce mode primitif et brutal de gouvernement, les recommandations, les efforts des parents et amis, décidaient du choix en dehors de toute considération de justice, si sous ce régime corrompu les titres d'un candidat se mesuraient au nombre plus ou moins grand de parents influents, il n'en est plus ainsi, fort heureusement, sous le gouvernement libéral, dont l'unique préoccupation est de récompenser le véritable mérite en dehors de toute considération étrangère.

La règle absolue, suivie pour les nominations est de considérer le seul mérite intrinsèque des candidats en présence, et de donner la place à celui jugé le plus capable de la remplir, sans se préoccuper du nombre plus ou moins considérable de parents, cousins, ou amis mis en mouvement pour agir en haut lieu.

Cet examen des titres de chacun est une question fort délicate, et nous ne nous reconnaissons pas la compétence requise pour décider en connaissance de cause.

C'est la coutume des sots de se prononcer à tort et à travers sur toutes choses connues, et d'autres encore.

C'est là un travers dont un homme de bon sens a soin de se garder.

Mais sans discuter le mérite des uns et des autres sans vouloir établir de comparaison, ni pr juger du résultat, nous avons bien le droit cependant de rappeler les titres acquis par notre compatriote l'Hon. Juge Dubuc, à la nomination de juge en chef de la Province.

Au point de vue de l'ancienneté ses droits sont incontestables.

Il siège sur le Banc depuis 1879, alors que la nomination du juge Killam date de 1885 et celle du juge Bain, de 1887.

Il est également le plus ancien avocat de la Province ayant été appelé au barreau en juin 1871.

Avant que d'appartenir à la magistrature M. Dubuc avait joué un rôle important dans la politique du Manitoba.

Il fit partie de la première législature de Manitoba en 1871.

Procureur-général dans le ministère Girard, en 1874, il fut nommé orateur de la seconde législature en 1875.

En 1879 il fut élu député aux Communes, par acclamation, dans le comté de Provencher.

Au point de vue provincial, et toute question de couleur politique à part, la vie de l'Hon Juge Dubuc a donc été intimement mêlée à l'histoire du Manitoba depuis sa création.

C'est un véritable Manitobain et à ce titre sa nomination ne pourrait qu'être bien accueillie par la population de la Province.

D'autre part la réputation de compétence et d'équité de l'Hon. Juge Dubuc est indiscutable; l'on peut dire qu'il s'est acquis l'estime et la confiance du barreau aussi bien que des concitoyens.

Ajoutons qu'il est, depuis 1888, vice-chancelier de l'Université de Manitoba.

Comme on le voit les titres de l'honorable juge sont réels et ses chances de nomination des plus sérieuses.

Pour notre part sa seule qualité de Canadien-Français suffirait pour que nos sympathies lui soient acquises; les divergences d'opinion disparaissent devant la communauté de race et de croyances.

Mais cette question d'origine ne saurait entrer en ligne de compte devant le gouvernement d'Ottawa qui a le devoir de rendre justice égale à tous les citoyens, quelle que soit leur race ou leur croyance.

Le mérite seul décidera, et cette considération nous permet d'avoir bon espoir en la nomination de l'Hon. Juge Dubuc.

Mort de M. R. W. Jameson.

Depute de Winnipeg.

Un triste accident vient de jeter la consternation dans la ville de Winnipeg où la victime, M. R. W. Jameson, était universellement connue et estimée.

Voici d'après le seul témoin de l'accident, Mme Jameson, comment les choses se sont passées.

M. Jameson qui, dans l'après-midi de mardi, avait prononcé un discours très remarqué au Board of Trade de Winnipeg, était rentré chez lui en excellente humeur.

Après diner il monte à sa chambre pour y lire des journaux et fumer un cigare. Quelque temps après il redescendit dans la cuisine où se tenait sa femme, et tenant à la main un revolver de poche, de ceux qui n'ont point de chien et dont la détente obéit à un bouton.

Il avait été question durant le dîner, d'armes à feu et vraisemblablement le sujet avait conduit M. Jameson à regarder cette arme.

Tout en parlant avec sa femme il examinait et maniait l'arme, et comme après avoir mis un morceau de bois dans le poêle, sa femme se retournait, elle vit son mari chanceler et s'abattre.

Vraisemblablement en maniant son arme M. Jameson aura sans s'en rendre compte appuyé sur la détente, et la balle entrée par la bouche est venue couper la colonne vertébrale.

La mort a été instantanée.

La nouvelle de ce terrible accident s'est vite répandue en ville et a jeté la consternation car ainsi que nous le disions, M. R. W. Jameson était particulièrement aimé.

Son affabilité, son obligeance, son empressement à rendre service à quiconque s'adressait à lui, l'avaient rendu excessivement populaire.

Aussi le deuil est-il général.

M. Jameson, élu en 1897 député aux Communes pour Winnipeg, n'était âgé que de 48 ans.

Il était né au Cap et son père était le lieutenant-général George Jameson, K. C. S. I.

Il exerçait à Winnipeg la profession d'avocat.

L'ECHO DE MANITOBA.

JEUDI, FEVRIER 23, 1899.

Toutes communications concernant la rédaction devront être adressées à

M. H. d'HELLENCOURT, REDACTEUR.

LE ROI EST MORT, VIVE LE ROI !

Ce vieux cri, du beau temps de la monarchie française, formule populaire qui synthétise admirablement toute la grandeur du droit héréditaire et dynastique, qui consacre un principe supérieur aux individus, qui affirme en un mot la nécessité de la stabilité gouvernementale pour la plus grande gloire du pays, ce vieux cri si français, si grandiose semble être aujourd'hui de mise, quand on considère la rapidité avec laquelle la nation française, par l'intermédiaire de ses députés et sénateurs, a procédé à l'élection du Président de la République.

Jeudi soir M. Félix Faure expirait, samedi dans l'après-midi M. Loubet venait s'asseoir dans le fauteuil encore chaud du président défunt.

En vérité c'est là un spectacle consolant, et bien fait pour donner espoir à tous ceux qui ont foi en les destinées et l'avenir de la nation française.

Et la République semble s'être approprié cette formule si sage, si profonde ; elle affirme ainsi son caractère d'hérédité.

Elle apparaît comme la dynastie populaire solidement établie dans le cœur des citoyens.

Le roi est mort, vive le roi.

Cette mort subite, suivie d'une élection immédiate, atteste la profonde raison d'être, du mode d'élection présidentielle établi par constitution française.

M. Paul Deroulède a, en vérité bien mal choisi son moment pour protester contre le mode d'élection, et tout patriote éclairé se réjouira de n'avoir point, en des circonstances si critiques, à courir les risques de l'agitation néfaste qu'eut infailliblement provoqué la nécessité d'un appel au peuple pour la nomination du président.

Il est bon de dégager des événements les enseignements qu'ils comportent, et celui qui ressort des circonstances de la semaine dernière prouve à l'évidence la nécessité pour un peuple de mettre le principe gouvernemental à l'abri des passions populaires.

L'on ne peut songer sans effroi aux déplorables complications qui pouvaient surgir pour la nation française dans les circonstances présentes de la nécessité d'en appeler au peuple, pour pourvoir à l'élection d'un président.

C'était la porte ouverte à toutes les divisions le spectre de la révolution, en fin de compte l'affaiblissement de la France.

Grâce à Dieu, ce cauchemar a été épargné à cette nation et l'on peut espérer que cette seule éventualité contribuera à raffermir le principe d'élection du président, tel qu'établi par la constitution.

Il est assez plaisant de constater le vigoureux démenti infligé par les faits récents aux nouvelles si complaisamment répandues par une certaine presse qni, depuis quelques mois, se plaisait à annoncer l'existence de complots contre la République et la déchéance prochaine de celle-ci.

Tous ces bons apôtres n'ont eu qu'un tort, celui de prendre leurs désirs pour des réalités, mais fort heureusement la chose ne tire pas à conséquence et les rieurs ne seront pas de leur côté.

Les opinions de M. Loubet, le nouveau Président de la République, nous importent peu, car nous sommes persuadés, qu'une fois assis sur le fauteuil présidentiel, pénétré de la grandeur de son rôle, il n'aura plus qu'une opinion, celle d'un Français, qu'un but, la prospérité de la France.

Le roi est mort, vive le roi !

CES BONS TORYS !

Des élections provinciales viennent d'avoir lieu au Nouveau-Brunswick, et le gouvernement Emmerson triomphe sur toute la ligne. Quatre seulement de ses adversaires ont été élus.

L'on sait que le gouvernement provincial de New-Brunswick est un gouvernement mixte, un gouvernement d'affaires, et que les distinctions de parti politique n'entraient point jusqu'à ce jour en ligne de compte.

Les résultats de l'élection de samedi dernier ne seraient donc d'aucune importance au seul point de vue politique si les circonstances qui ont marqué la lutte n'en changeaient le caractère.

En effet à la convention de Monckton, tenue quelques jours avant les élections, les chefs conservateurs, sous la direction de M. Foster, avaient décidé d'introduire la division de parti politique dans les élections qui allaient avoir lieu, et les conservateurs étaient instamment priés de voter pour les candidats de l'opposition.

C'est donc bien un échec sérieux et indiscutable pour M. Foster et ses coreligionnaires politiques, échec qu'ils ont provoqué par leurs manœuvres.

On ne saurait trop louer la sagesse dont a fait preuve la population du New-Brunswick, conservateurs comme libéraux, en cette occasion, les uns en refusant de prêter les mains aux intrigues malpropres de politiciens, les autres en restant unis autour du gouvernement Emmerson.

Il serait profondément désirable de voir prévaloir dans toutes les Provinces, la sage politique qui consiste à tenir les gouvernements provinciaux en dehors des factions politiques ; et le New-Brunswick mérite à cet égard l'estime de tous les gens sérieux, soucieux du bon fonctionnement de l'administration provinciale.

Aussi la conduite des chefs conservateurs qui, dans un but égoïste et bassement intéressé, ont essayé de soulever les passions de parti est-elle profondément blâmable, et la honte qui en rejaillit sur eux est autrement grande que celle qui s'attache à leur défaite.

Les commentaires par lesquels le *Morning Telegram* accueille le résultat des élections du New-Brunswick ne sont point de nature à rehausser la politique conservatrice.

Ils donnent bien au contraire une triste opinion de la direction de ce parti.

Voici en effet quelques-uns de ces commentaires.

"Le peuple de Manitoba sera taxé pour fournir les millions que M. Blair a dépensé en achetant le New-Brunswick pour les grits."

"Des millions du trésor fédéral ont servi à payer les chemins de fer politiques dans le New-Brunswick, mais il n'y a pas un dollar de disponible pour la construction des écluses de St André au Manitoba."

Pour ces gens-là, quiconque n'est point de leur avis est un homme vendu ; l'injure semble être leur arme de prédilection ; le fiel dont leur âme est pleine déborde.

La Province de Québec, achetée ; le Nouveau-Brunswick, acheté ; tous achetés. Chose étrange, malgré ces prétendus achats, le trésor fédéral s'emplit chaque jour davantage, et logiquement les bons torys enragés vont accuser, un de ces jours, le gouvernement Laurier de fabriquer de la fausse monnaie.

Après l'injure et la calomnie, l'appel aux mauvaises passions.

Le *Telegram* cherche à exciter la jalousie et l'envie, lorsqu'il prétend faire ressortir le prétendu abandon du gouvernement libéral envers le Manitoba.

Il fausse sciemment la vérité, car il sait bien qu'il n'y a pas une province qui coûte plus cher au gouvernement fédéral que le Manitoba.

Il paraît que tout le monde n'est pas de l'avis du *Telegram*, car *La Vérité* écrivait l'autre jour :

"Depuis 30 ans, ces provinces (les vieilles provinces de l'Est) se saignent à blanc pour développer l'Ouest."

Il serait ridicule de discuter sérieusement les propos d'après-élection du *Telegram*, ils sont trop manifestement entachés de passion et de rancune malsaine ; mais il est bon de les citer pour bien montrer au peuple de notre province l'estime et la confiance qu'ils peuvent avoir en des gens qui pour toute arme et tout raisonnement n'ont que des injures et des calomnies à jeter à leurs adversaires.

Si ces gens-là avaient au cœur le moindre sentiment de dignité, s'ils n'étaient pas aveuglés par leurs étroites ambitions, s'ils étaient des hommes et non point des mouches désireuses de se jeter sur l'assiette au beurre, ils se refuseraient à employer pareille tactique.

La rage les rend déments.

En tout cas *ce que Québec, Nouvelle-Ecosse, Ile du Prince Edouard, Ontario, Colombie et New-Brunswick ont été incapables de faire, les conservateurs du Manitoba* ne le feront certainement pas, quoiqu'en dise le *Telegram*, s'ils n'ont pas d'autres moyens à leur disposition que l'injure.

La colère et le dépit sont de mauvais conseillers.

TOURS DE PASSE-PASSE.

Nous n'aurions garde d'intervenir dans la discussion plutôt aigre-douce ouverte entre *Le Manitoba* et *La Vérité ;* mais sans vouloir empiéter sur le terrain d'autrui il nous est bien permis de relever certaines déclarations, d'apprécier certaines attitudes qui, bien que ressortant de la polémique, ont cependant une portée beaucoup plus générale, et à ce titre appartiennent à tous.

L'organe de la coterie Bernier-LaRivière s'est décidé à sortir de sa prudente expectative et voici la déclaration officielle du fameux Duumvirat :

—"Nous avons dégagé notre cause de la fortune des hommes et des partis. M. Hugh J. Macdonald le sait ; son parti Aussi."—

Il n'était pas mauvais que nous le sachions aussi.

Nous n'ergoterons pas sur les termes de la susdite déclaration, qui pourrait certes prêter à discussion à des esprits amis de la clarté et de la précision, nous l'adopterons pour ce qu'elle a la prétention d'être, une rupture catégorique entre le Duumvirat et les conservateurs anglais.

Mieux vaut tard que jamais n'est-ce pas, et bien qu'il ait fallu mettre les fers pour accoucher le Duumvirat, nous le félicitons sur son attitude envers le parti conservateur anglais, telle que définie par cette déclaration.

Est-elle sincère ! nous avons le droit de le demander lorsque nous lisons ce qui fait suite à cette déclaration.

"Que voudrait-elle donc *La Vérité ?*

"Du moment que, nous dégager du parti auquel nos sympathies étaient acquises, n'est pas suffisant, il ne reste, d'après cette prétention, qu'une autre alternative ; c'est de contribuer à consolider au pouvoir le gouvernement Greenway."

C'est qu'en effet il est difficile logiquement d'entrevoir une autre solution, et *Le Manitoba* est bien forcé de reconnaître luimême cette logique.

Certes, nous comprenons fort bien que la situation nouvelle dans laquelle se trouve placé le Duumvirat est particulièrement embarrassante !

On ne peut demander aux hon. Bernier et LaRivière de brûler du jour au lendemain ce qu'ils adoraient, ni d'adorer ce qu'ils brûlaient, et pour notre part, nous l'avouons, la plus mauvaise farce qu'ils pourraient nous faire serait de se placer dans nos rangs ; ils sont à tel point brûlés et discrédités qu'ils seraient une véritable disgrâce dans notre parti.

Aussi bien nous admettons parfaitement la nécessité où ils sont personnellement de rester paisiblement assis entre les deux selles politiques.

D'ailleurs, conservateurs ou libéraux, peu importe l'étiquette dont ils pourraient s'affubler, ils sont et seront toujours, avant tout, exclusivement, MM. Bernier et LaRivière, les prototypes de l'intérêt personnel. Eux seuls et ça suffit.

Mais ils pouvaient au moins se dispenser de dévoiler les beautés cachées de leur âme en sonnant une charge à fond de train contre le gouvernement Greenway.

Cette tactique malheureuse les dénonce ; ils nous ont étalé toute la passion partisanne qui domine éternellement en eux ; et cette passion les entraîne en dehors de toute limite puisqu'ils ne craignent pas d'appeler *spoliation* l'arrangement accepté par notre archevêque et qu'ils dénoncent dans les termes les plus violents le serment accepté également par Mgr Langevin.

Ecoutez cette appréciation :

"Serment qui place nos instituteurs dans l'alternative ou de se parjurer ou de se conformer strictement à une loi défectueuse au regard de notre foi et de notre constitution."

Ah ! les voilà bien les bons apôtres. Avec quelle désinvolture ils font table rase de leur prétendue soumission à l'autorité religieuse quand cette soumission de parade contrarie leurs menées !

Qui donc est juge ici de savoir ce qui est défectueux ou non au regard de la foi ? Ils sont incorrigibles, vraiment, ces prétendus défenseurs de la foi, et pour un peu ils feraient la leçon au Pape !

Et quant au reproche adressé au gouvernement Greenway, pour l'enquête nécessitée par les dénonciations de M. Keam, il faut être ridiculement partisan pour en faire un crime au susdit gouvernement.

Tout le blâme retombe sur M. Keam, et vous savez bien, bonnes gens, que l'autorité est obligée d'agir et d'ordonner l'enquête du moment que la dénonciation se produit.

Les enquêtes, d'ailleurs, n'ont jamais fait peur à ceux qui n'ont rien à craindre.

D'après *Le Manitoba*, il n'y aurait jusqu'ici de concessions substantielles que de la part des catholiques !

Nos compatriotes pourront juger d'après cela à quel degré de mauvaise foi sont descendus ces partisans sans parti.

Aussi lorsqu'on les entend s'écrier après cela :

"Fasse le ciel, toutefois, que nous nous trompions."

On se surprend à murmurer le nom de Tartufe.

En somme, dégagé de toutes ces superfluités, le raisonnement du *Manitoba* peut se résumer ainsi :

Nous avons rompu avec les conservateurs anglais qui nous compromettaient par leurs déclarations sur la Question des Ecoles ; mais nous resterons conservateurs catholiques et jamais nous ne voterons pour le gouvernement Greenway.

La conclusion s'impose, les susdits conservateurs catholiques voteront donc pour les conservateurs anglais.

Toute la différence c'est que pour éviter de faire du tort au parti, on aura l'air de se tenir à l'écart d'ici les élections.

—Et allez-y. — Passez Muscade.

Avis.

M. V. J. Darel, de St-Claude, a bien voulu accepter d'être notre agent pour les municipalités de Dufferin, Lorne et South-Norfolk, et comme tel a le droit de prendre des abonnements, en percevoir le prix, et aussi prendre des annonces pour L'ECHO DE MANITOBA.

L'ADMINISTRATION.

Cyrano de Bergerac.

L'Apologie du Nez de Cyrano par lui-meme.

(*Extrait de la pièce de Ed. de Rostand*)

LE VICOMTE.

Personne ?

Attendez ! Je vais lui lancer un de ces traits !....

(*Il s'avance vers Cyrano qui l'observe et se campant devant lui d'un air fat :*)

Vous... vous avez un nez.... heu.... un nez très grand....

CYRANO, (*gravement*).

Très.

LE VICOMTE, (*riant*).

Ha !

CYRANO, (*imperturbable*).

C'est tout ?....

LE VICOMTE.

Mais....

CYRANO.

Ah ! non ! c'est un peu court, jeune homme !
On pouvait dire... Oh ! Dieu !... bien des choses en somme...
(*En variant le ton*)—Par exemple, tenez :
Agressif : " Moi, Monsieur, si j'avais un tel nez,
Il faudrait sur le champ que je me l'amputasse ! "
Amical : " Mais il doit tremper dans votre tasse :
Pour boire faites-vous fabriquer un hanap ! "
Descriptif : " C'est un roc !.... c'est un pic !.... c'est un [cap !
Que dis-je, c'est un cap ?.... C'est une péninsule ! "
Curieux : " De quoi sert cette oblongue capsule ?
D'écritoire, Monsieur, ou de boîte à ciseaux ? "
Gracieux : " Aimez-vous à ce point les oiseaux
Que paternellement vous vous préoccupates ?
De tendre ce perchoir à leurs petites pattes ? "
Truculent : " Ça, Monsieur, lorsque vous pétunez,
La vapeur du tabac vous sort-elle du nez
Sans qu'un voisin vous crie au feu de cheminée ? "
Prévenant : " Gardez-vous, votre tête entraînée
Par ce poids, de tomber en avant sur le sol ! "
Tendre : " Faites-lui faire un petit parasol
De peur que sa couleur au soleil ne se fane ! "
Pédant : " L'animal seul, Monsieur, qu'Aristophane
Appelle Hippocampelephantocamélos
Dut avoir sous le front tant de chair sur tant d'os ! "
Cavalier : " Quoi, l'ami, ce croc est à la mode ?
Pour pendre son chapeau c'est vraiment très commode ! "
Emphatique : " Aucun vent ne peut, nez magistral,
T'enrhumer tout entier, excepté le mistral ! "
Dramatique : " C'est la Mer Rouge quand il saigne ! "
Admiratif : " Pour un parfumeur, quelle enseigne ! "
Lyrique : " Est-ce un conque, êtes-vous un triton ? "
Naïf : " Ce monument, quand le visite-t-on ? "
Respectueux : " Souffrez, Monsieur, qu'on vous salue,
C'est là ce qui s'appelle avoir pignon sur rue ! "
Campagnard : " Hé, ardé ! C'est un nez ? Nanain !
C'est queuqu'navet géant ou ben queuqu'melon nain ! "
Militaire : " Pointez contre cavalerie ! "
Pratique : " Voulez-vous le mettre en loterie ?
Assurément, Monsieur, ce sera le gros lot ! "
Enfin parodiant Pyrame en un sanglot : " Le voilà donc ce nez qui des traits de son maître
A détruit l'harmonie ! Il en rougit, le traître ! "
—Voilà ce qu'à peu près, mon cher, vous m'auriez dit
Si vous aviez un peu de lettres et d'esprit :
Mais l'esprit, ô le plus lamentable des êtres,
Vous n'en eûtes jamais un atome, et de lettres
Vous n'avez que les trois qui forment le mot :. Sot !
Eussiez-vous eu, d'ailleurs, l'invention qu'il faut
Pour pouvoir là, devant ces nobles galeries,
Me servir toutes ces folles plaisanteries,
Que vous n'en eussiez pas articulé le quart
De la moitié du commencement d'une, car
Je me les sers moi-même, avec assez de verve,
Mais je ne permets pas qu'un autre me les serve.

DE GUICHE, (*voulant emmener le vicomte pétrifié*).

Vicomte ! laissez donc !

ED. DE ROSTAND.

Entre maris :

—Ma femme est tellement jalouse qu'elle vérifie chaque jour mon argent de poche et me fait rendre compte de toutes mes dépenses.

—La mienne pousse encore plus loin la précaution : elle m'oblige, quand je sors seul, à lui remettre mon canif !

Edmond et Gaston sortent de chez le tailleur.

—Mais qu'est-ce qui t'a pris de marchander comme cela ? demande Edmond. Tu ne paies jamais tes tailleurs !

—Je ne dis pas. Mais il perdra toujours 20 fr. de moins !

Revue des Journaux

DU "TEMPS" D'OTTAWA.

A lire de ce temps-ci les journaux tories de la Province de Québec, on croirait vraiment que le gouvernement Laurier jette l'argent par les portes et les fenêtres pour faire venir les immigrants d'Europe, et de l'autre côté refuse de faire quoi que ce soit pour le rapatriement des Canadiens exilés aux Etats-Unis.

Ces jours derniers, l'*Evénement* de Québec, affirmait que le gouvernement, non content de donner 160 acres de terre pour rien aux Doukhobors leur achetait des instruments aratoires, du bétail, etc., pour les aider dans leur établissement sur ces terres. Rien de plus faux pourtant. Nous l'avons déjà dit d'ailleurs dans deux articles précédents, mais nous ne pouvons trop le répéter, le gouvernement n'accorde rien, n'a rien accordé, et n'accordera rien aux Doukhobors pour leurs frais de voyage, de déplacement et d'établissement. Les Doukhobors viennent dans le pays à leurs propres frais et aux frais du comité qui s'est constitué en Angleterre pour leur venir en aide. Quant au don de 160 acres de terre cela est vrai, mais il n'y a pas que les Doukhobors qui sont traités ainsi, La loi accorde ces 160 acres de terre à tous ceux qui veulent en prendre.

Les $25,000 que nous disions, samedi, avoir été souscrits par le comité des Doukhobors, n'étaient que pour le premier contingent. Une somme égale a été souscrite pour l'envoi du deuxième contingent. Ainsi que nous l'expliquions aussi, ce comité, agissant comme agent d'immigration, a reçu ou recevra du gouvernement la prime d'un louis ($4.86) accordée aux agents d'immigration sur le continent européen pour chaque immigrant qu'ils envoient en Canada. C'est avec les fonds de ce comité que sont payés les frais de transport et d'entretien des Doukhobors, tant sur les paquebots océaniques nolisés par le comité, que sur les chemins de fer du Canada. Le gouvernement ne leur donne pas ses argents, il ne leur donne que l'attention générale et l'abri dans ses casernes d'immigration qu'il accorde à tous les émigrants ou rapatriés qui arrivent au pays.

Il ne peut y avoir d'erreur plus grande que de croire que le gouvernement protège une classe d'immigrants plus qu'une autre.

DE "LA PATRIE."

Henry Norman câble au *Times* de New York, une lettre haineuse et outrageante dans laquelle il déclare que la France a cessé d'être une nation civilisée, *has ceased to exist as a civilized country.*

Les autres correspondants anglais jettent aussi quelques poignées de boue à notre vieille mère-patrie. Tout cela parce que le gouvernement Dupuy a été soutenu par une majorité de 150 voix sur l'affaire Dreyfus, lorsque la veille, ils avaient annoncé que c'en était fait du ministère.

Voilà donc que la France n'est plus un pays civilisé parce qu'elle ne fait pas de révolution, parce qu'elle ne renverse pas les gouvernements aussi souvent que ses ennemis le voudraient.

La Chambre française a fait acte de sagesse en votant la résolution qui confie à toute la Haute Cour de France le soin de décider s'il y a lieu à la revision du procès Dreyfus ; la Chambre criminelle a eu la tâche de faire une enquête sur ce sujet et, conformément à l'esprit et à la lettre du code français, les enquêteurs feront un rapport et toute la Cour, dont ils font partie, décidera.

C'est à cause de cela que Norman commet l'infamie d'écrire que la France a cessé d'être une nation civilisée.

Autour de Dreyfus.

MM. LŒW PÈRE ET FILS.

Le Gaulois, à la suite d'une nouvelle enquête, précise une affirmation de la *Libre Parole*. En 1891, dit notre confrère, il fut fondé, à Troyes, une Société de boucherie qui a dans son conseil d'administration M. Paul Lœw, le fils de M. Lœw, président de la chambre criminelle.

Or, l'adresse télégraphique de cette maison de commerce était, l'en-tête des lettres et des factures l'indique : "*Speranza.*—Troyes." La maison dont M. Paul Lœw est encore l'administrateur-délégué a fait usage de ce mot jusqu,en avril 1898. Depuis l'adresse télégraphique a été supprimée.

Le Gaulois ajoute que M. Leblois tutoie M. Paul Lœw, qu'il était chargé du contentieux de sa maison, et qu'il a plaidé pour lui une affaire contre une Compagnie d'assurances. Notre confrère conclut ainsi :

Il est un raisonnement dont nous ne ferons pas grâce à nos adversaires, que nous ne voulons pas nous résigner à appeler des ennemis, quelque envie que leurs procédés nous en donnent.

En 1894, une maison de commerce, dont le fils du président de la chambre criminelle est l'administrateur-délégué, a comme adresse : *Speranza.*

En 1898, cette adresse subsiste.

En 1896, une lettre signée *Speranza* est adressée au colonel Picquart qui ne la nie pas, puis plus tard, en 1897, une dépêche également signée *Speranza.*

Or, en 1895, M. Leblois est chargé du contentieux de la maison Lœw ; en 1897, il plaide pour elle, l'adresse *Speranza* étant encore en cours, et aujourd'hui le même *Leblois* est par la justice civile déclaré complice de M. *Picquart*, destinataire de la lettre et de la dépêche *Speranza.*

Le tout est pendant devant M. Lœw, président de la chambre criminelle de la Cour de cassation.

Il faudra qu'on nous explique cette série de coïncidences.

La chambre criminelle est, nous assure-t-on, en quête de complices civils.

Que ne prend-elle Leblois.

Il s'impose.

POUR RIRE.

Quelqu'un demandait à l'inépuisable Calino :

—Est-ce vrai.... on m'a dit que vous êtes orphelin.

—Moi, pas du tout, je ne suis pas orphelin.

Insistant avec force :

—Et je ne l'ai jamais été !

Un filou qui n'avait point de chapeau, sortant d'une église au milieu de la presse, déroba un chapeau fin à un particulier qui le tenais sous le bras. Ce particulier, qui sentait son chapeau s'échapper, se met à crier :

—On prend mon chapeau !

Le filou met aussitôt sur sa tête le chapeau qu'il avait dérobé, et, l'enfonçant avec les deux mains :

—Je défie, dit-il, qu'on prenne le mien.

Et chacun de le laisser passer, sans le moindre soupçon.

Au Caire, Egypte, il y a une université qui comprend plus de 11,000 élèves.

Choses et Autres

GERMANISATION.

Il n'est décidément pas facile de germaniser les peuples.

Le gouvernement prussien est fort occupé en ce moment à expulser l'élément danois du Slesvig du Nord, et l'on raconte à ce sujet une anecdote bien caractéristique.

Un maître d'école prussien ordonna à ses élèves, tous de jeunes Danois, de chanter en chœur l'hymne prussien bien connu : *Je suis Prussien.* Les enfants entonnèrent la mélodie, mais en en changeant le texte par ces paroles : *Je ne suis pas Prussien! Connais-tu mes couleurs? Le drapeau flotte devant moi, il est rouge et blanc!*

Le maître furieux, fit alors avancer un écolier et le fit chanter seul. L'enfant répéta bravement le chant de ses camarades et il reçut tout aussi bravement la correction que lui réservait son instituteur. Le lendemain, ce furent l'inspecteur des écoles et le pasteur qui vinrent à la rescousse. Comme la veille, le petit bonhomme ne broncha pas et d'une voix ferme reprit son : *Je ne suis pas Prussien!* aux applaudissements de tous ses camarades.

Ce fut alors une distribution dans la salle, de coups de canne et de gifles, que les petits Danois reçurent stoïquement. Aucun ne quitta sa place, aucun ne pleura.

On conçoit que ces procédés brutaux ne sont pas de nature à concilier aux Prussiens les cœurs des malheureux annexés danois.

BARBE ET CONQUÊTE.

Un journal français raconte que la guerre a eu une influence marquée sur le système pileux des Américains.

Dès les premiers coups de canon, le légendaire collier de barbe qui personnifiait si bien le type de l'oncle Sam a fait place à la moustache, qui se porte aujourd'hui partout aux Etats-Unis, de New York à San Francisco, de Philadelphie à la Nouvelle-Orléans.

Et non pas seulement une simple petite moustache, mais bien une moustache aussi épaisse que possible, hérissée, relevée en crocs menaçants et guerriers comme celle des fameux *grognons* de l'Empire.

Dame, aussi, n'ont-ils pas *fait la barbe* aux Espagnols.

DU CAP AU CAIRE.

M. Cecil Rhodes a donné à un reporter anglais les renseignements suivants sur le chemin de fer du Cap au Caire :

Il y a 6,000 milles entre les deux villes. Il reste 3,229 milles à construire. A 75,000 francs le mille, cela me fait une dépense d'environ 250 millions. Il faut que j'aille à Khartoum pour faire expédier les poteaux de fer pour le télégraphe jusqu'aux sources du Nil et que je revienne en toute hâte au Cap.

—La ligne passera-t-elle sur le territoire belge ou en pays allemand?

—Cela, je le saurai, avant de quitter l'Europe.

—Ne craignez-vous pas des complications politiques?

—Pas du tout. Pourquoi? Le Transcontinental africain est une entreprise privée, une affaire industrielle. Qu'il passe chez les Belges ou chez les Allemands, il sera toujours soumis aux lois de l'Etat qu'il traverse.... D'ailleurs, ce chemin de fer sera le salut des Etats qu'il traversera.

—Et combien de temps mettra-t-on?

—Dix jours d'Alexandrie au Cap, si nous prospérons et qu'on puisse avoir de grands express, cinq jours seulement. Mais ce n'est pas nécessaire.

DIMANCHE A LONDRES.

Trois gamins, arrêtés dans un square de Londres pour y avoir joué aux cartes pendant la journée de dimanche, étaient amenés, avant-hier, devant M. Plowdew, juge de la cour de police de Malborough street.

—Je vous acquitte, a dit M. Plowdew aux prévenus, non parce que vous n'avez pas joué d'argent —la loi interdit les jeux de hasard, avec enjeu ou non—mais parce que c'était un dimanche, et qu'un dimanche à Londres est la chose la plus ennuyeuse et la plus triste du monde. Cet acquittement, dont vous bénéficiez aujourd'hui, est une violation flagrante de la loi. Mais je ne me sens pas le cœur de vous infliger une condamnation pour avoir cherché à vous distraire pendant une journée si morne et si lugubre. Allez......

LE BŒUF EMBAUMÉ.

Les révélations faites par le général Miles et par les colonels de plus de trente régiments sur la détestabte qualité des conserves de viandes d'Amérique sont très commentées. Un membre influent de la chambre française a dit : *Si les fabricants de conserves en Amérique vendent à leurs troupe du bœuf qui les empoisonne, Dieu seul sait ce que doit être ce produit alimentaire, lorsqu'ils peuvent en exporter en Europe.*

Le ministre de la guerre de France fait une enquête rigoureuse au sujet des soldats français qui, depuis six mois, ont été empoisonnés par des conserves de viandes importées d'Amérique. Parmi les cas d'empoisonnement constatés dans l'armée française, on cite celui d'un régiment entier d'infanterie qui manœuvrait au mois de septembre dernier, aux environs de Tours, et dont tous les soldats sont tombés malades après avoir mangé du bœuf de mauvaise qualité, importé des Etats-Unis.

M. de Freycinet, ministre de la guerre, a signé un décret nommant une commission d'enquête, qui sera chargée de vérifier la qualité des viandes importées et qui aura pleins pouvoirs.

LE SUPPLICE D'UNE SORCIÈRE.

Il y a eu, le 21 janv. dernier, 150 ans que la dernière sorcière fut brûlée en Allemagne, à Wursbourg. La suppliciée était une malheureuse septuagénaire, une religieuse dont la conduite avait toujours été exemplaire! Le dernier autodafé en Espagne date de 1781. Une jeune et jolie femme, par ordre de l'inqnisition, fut brûlée vive, comme sorcière, à Séville.

CLOU POUR L'EXPOSITION.

Paris a eu, en 1889, un tonneau monstre de champagne. Il aura, en 1900, une bouteille phénoménale: 70 mètres de haut, sur 25 à 30 mètres de diamètre à sa base.

Cet édifice aurait un certain nombre d'étages, dans lesquels se trouveraient groupés diverses choses se rattachant au vin de Champagne.

La tour Eiffel champenoise, quoi!

LE GIBIER DE GUILLAUME.

Guillaume II passe pour être un souverain économe. Mais sa dernière *économie* paraitra à bon droit excessive.

L'empereur d'Allemagne vient d'imaginer de faire vendre aux halles de Berlin le gibier tué dans ses chasses. Pour la première fois, cette *opération commerciale* vient d'avoir lieu. Toutes les pièces tuées par l'empereur étaient ornées d'une couronne et portaient cette incription : *Tué par sa majesté l'empereur Guillaume.*

Malgré cela, les amateurs de gibier n'ont pas *marché* et les différentes pièces de la chasse impériale furent écoulées à des prix très minimes.

Il faudra trouver autre chose, empereur, puisque vos sujets ne se laissent pas poser vos lapins!

Bismarck Etudiant.

UNE ANECDOTE INÉDITE.

Le fils d'un colonel de Nassau vient de communiquer à un journal de Wiesbaden une anecdote inédite sur le prince de Bismarck qui fait en ce moment le tour de la presse allemande.

La scène se passe à Ruedesheim, sur le Rhin, pendant l'automne de l'année 1833. Ces *cadets de Nassau* étaient venus de Wiesbaden en partie de plaisir. Le colonel en question, tout nouvellement promu au grade de lieutenant, était de la fête. On déjeuna gaiement; puis, la table desservie, on se mit à déguster les crus du Rhin les plus variés. Soudain, on vit entrer dans la salle à manger du restaurant un jeune homme de fort bonne mine qui paraissait très gai : *Je suis l'étudiant Bismarck,* fit-il avec une belle assurance. *Permettez-vous, Messieurs, que je prenne place à votre table?* On s'empressa d'avancer une chaise au nouveau venu. Et les libations continuèrent

Les *cadets* absorbaient le vin du Rhin à petites gorgées, pieusement, en faisant durer le plaisir. Mais l'étudiant Bismarck, jaloux de montrer aux blancs-becs présents comment on sait boire quand on compte parmi les nourrissons de l'*Alma Mater* germanique, se mit à vider coup sur coup plusieurs verres de vins généreux.

Craignant pour la santé de son hôte, l'aubergiste avertit charitablement le jeune homme : *Ce vin est traître, Monsieur. Méfiez-vous! —Nous en buvons bien d'autres à l'université,* répondit sèchement M. de Bismarck. Et il continua de vider hauap sur hanap! De sorte qu'il se trouva bientôt tout à fait mal à son aise. On lui prépara une chambre et un lit et on lui conseilla le sommeil.

L'étudiant se coucha, en effet. Mais, sitôt qu'il se trouva seul, il se leva et s'en fut en tapinois, très sommairement vêtu, se jeter dans le Rhin. Un *cadet,* nommé Sterzing, le retira du fleuve où il était en train de couronner ses libations de vin par une absorption d'eau aussi excessive qu'involontaire.

L'imprudent jeune homme se montra très irrité contre son sauveur : *Un bain froid,* répétait-il obstinément, *m'aurait fait grand bien...... grand bien!.....*

Quelques années plus tard, M. de Bismarck, se trouvant à Francfort, rencontra à déjeuner, chez des amis, Sterzing, devenu lieutenant d'infanterie. Celui-ci naturellement, prit un malin plaisir à se faire reconnaître. Mais M. de Bismarck trouva la plaisanterie détestable. Il se retira sans saluer le brave homme qui, jadis, lui avait sauvé la vie : l'ingratitude a toujours été la règle parmi les grands.

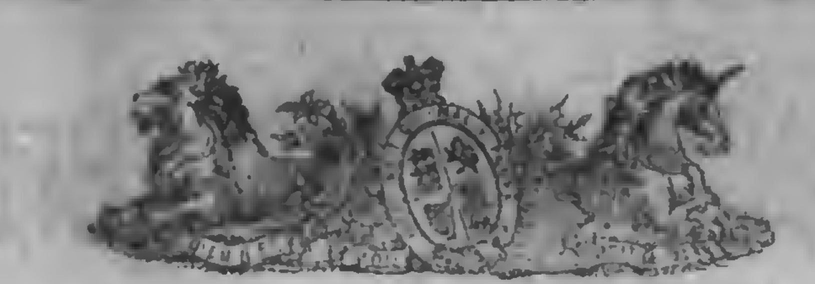
Un médecin, malade, reçoit la visite fortuite d'un de ses confrères.

—Tiens! tu es au lit?

—Oui! Ça m'a pris hier brusquement.

—Pourquoi ne m'as-tu pas fait appeler?

—J'étais trop souffrant.



Nord-Ouest Canadien.

Reglements des Homesteads.

Toute section No. pair, des terres de la Couronne non affectées ou non réservées, excepté les No. 8 et 26, pourra être prise en homesteads par toute personne chef de famille ou aucun homme au-dessus de 18 ans en raison d'un quart de section, soit 160 acres.

Entrees.

L'entrée peut être faite personnellement à l'office des terres du district ou sur application au Ministre de l'Intérieur à Ottawa, ou au Commissaire d'Immigration à Winnipeg. Elle peut être faite par une autre personne autorisée. Le prix d'entrée régulier est de $10 pour tout terrain déjà occupé, il sera chargé $5 ou $10 de plus pour rencontrer les dépenses de cancellation et des inspecteurs.

Conditions a Remplir.

Culture et résidence pendant trois ans sont requises, et durant ce temps, le colon ne peut être absent pendant six mois en aucune année sous peine de perdre ses droits.

Applications pour Patentes.

Peut être faite au bout de trois ans devant l'agent local ou l'inspecteur de homesteads, en ce cas les frais seront de $5. Il doit être fait notice six mois à l'avance par écrit au commissaire des terrains de la Couronne, à Ottawa, de l'intention de faire application pour cette patente.

Informations.

Les immigrants pourront recevoir à tout office de terres de la Couronne l'information des terrains disponibles et libres de charges. Aide et assistance seront données pour trouver les terrains désignés et informations complètes fournies sur le bois, le terrain, le charbon, les lois minières ainsi que toute copie des lois et règlements.

Les mêmes renseignements peuvent être obtenus par application soit au Secrétaire du Département de l'Intérieur, à Ottawa, ou au Commissaire de l'Immigration, à Winnipeg.

JAMES A. SMART,
Député Ministre de l'Intérieur.

N. B.—A part les terrains ci-haut mentionnés, des milliers d'acres de terrains de première qualité sont mis en vente par les différentes compagnies de chemin de fer ou des sociétés particulières.

Revue Commerciale

REVUE DE LA SEMAINE.

L'ensemble des affaires pour la semaine dernière est satisfaisant; la température plus élémente de ces jours derniers a permis aux fermiers de délivrer leur blé et les transactions s'en sont ressenties.

Les approvisionnements de printemps sont presque terminés pour les divers marchands, habillements, chaussures, épiceries, etc., et les achats sont supérieurs à ceux de l'année dernière.

L'immigration s'annonce comme devant être en avance cette année, et l'on annonce l'arrivée prochaine d'un certain nombre de colons.

Enfin les opérations financières des banques à Winnipeg ont donné un résultat supérieur à celui de l'année précédente.

Marché du blé.—Les fluctuations des grands marchés de blé, les semaines dernières, ont donné lieu à des transactions nombreuses, mais les mauvais temps ont arrêté les transports par mer, et l'approvisionnement visible a augmenté de 1,176,000 minots.

Il y a lieu de penser que le grand nombre de chargements qui auront lieu cette semaine, vont sensiblement diminuer cette réserve, bien que les fermiers fassent de nombreuses ventes.

On ne sait pas encore exactement jusqu'à quel point les dernières tempêtes qui ont sévi aux Etats-Unis ont endommagé les champs de blé d'hiver.

La République Argentine a pour sa part fait de nombreux envois en Europe.

Les prix à Chicago étaient, hier, pour mai, 73 cents.

A New York, 77½ cts.

A Duluth, 71½ c.

A Fort William, 69 c.

Les prix payés dans le Manitoba sont :

Portage la Prairie, 55 c.; Oak Lake, Virden, 52 c.; Brandon, 53 c.; Qu'Appelle, 51 c.; Régina, 50 c.; Prince Albert, 50 c.; Carman, 50 c.; Treherne, 51 c.; Crystal City, 54 c.; Morden, 51 c.; Melita, 57 c.

Le plus haut prix étant 57 c. et le plus bas 48 c.

Le blé séché a été expérimenté dans les moulins d'Ontario, et a donné d'excellents résultats, il est coté 3½ c. plus bas que le numéro normal auquel il appartient.

MARCHÉ LOCAL.

Blé.—Peu d'affaires, les lots changeant de mains, et les expéditions rares. On paie à Winnipeg de 58 c. à 63 c. et 5 c. à 8 c. en moins pour blé mouillé.

Farine.—Patente, $1.95; Strong Baker, $1.75; XXXX, $1.05.

Issues de Meuneries.—Son, $10; gru, $12 la tonne.

Moulées.—D'avoine, $15 à $16; d'orge et avoine, $13 à $14; blé mêlé, $7 à $10.

Avoine.—Dans la Province le prix est de 25 c., et de 30 c. à Winnipeg pour bonne qualité. Peu d'offres; les charges descendues par les fermiers sont de médiocre qualité et se vendent de 25 c. à 28 c.

Orge.—24 c. à 25 c. pour qualité ordinaire, et 27 c. à 30 c. pour orge de brasseur.

Graine de Lin.—Rare; prix nominal de 70 c à 80 c.

Maïs.—De 41 c. à 43 c. par minot de 56 livres.

Beurre.—De crêmerie, nominal de 22 c. à 23 c.; de laiterie, par livre, 15 c. à 17 c. Les sceaux de bonne qualité atteignent le même prix.

Fromage.—Nominal, 9½ c. à 10 c.

Œufs.—Pour œufs frais, 22 c. la douzaine; œufs conservés, 16 c. à 17 c. Pas de vente durant ces temps froids.

Volaille.—Rare. Les acheteurs offrent de 10 c. à 12 c. la lb. pour bonne qualité. Dindes, 10 c. à 12 c.; oies, 9 c. à 10 c.; canards, 10 cents.

Gibier.—Lièvres, 8½ c. chaque; pigeons, 20 c. la paire.

Légumes.—Pommes de terre, 40 c. à 45 c.; navets, 1½ c. la lb.; céleri, 40 c. à 50 c. la douzaine; choux, 1½ c. la lb.; oignons, 2 c. à 3 c. la lb.

Seneca Root.—Nominal, 21 c.

Laine.—Nominal, 8 c. à 8½ c. la livre.

Peaux.—Peaux gelées, 6 c. à 6½ c. la lb. avec cinq lbs. en moins pour la glace. Peaux de taureaux et bœufs, 1 c. de moins par livre; peaux de mouton, de 40 c. à 65 c.; de cheval, 60 c. à $1 pièce.

Foin.—Pressé, de $7 à $7.50.

Viandes de Boucherie.—Les porcs continuent à venir d'Ontario et se vendent $5.50 à $5.60 par 100 livres.

Bœuf gelé, première qualité, 5½ c.; frais tué, 6 c. à 6½ c. Mouton, 8 c. Veau, de 6 c. à 7 c. Porcs du pays, 5¾ c.

Bétail.—On s'attend à ce qu'il y ait disette d'animaux gras ce printemps et par suite peu d'exportation. Quelques lots arrivés cette semaine de l'Ouest sont inférieurs comme qualité.

Pas de moutons offerts, les carcasses de mouton gelé étant abondantes.

Les porcs vivants se vendent 4¾ cts. pour première qualité. Les vaches laitières valent de $25 à $40.

De nombreux chars de chevaux venant d'Ontario et des Etats-Unis sont attendus, et cette semaine plusieurs chars venant du Montana ont été vendus à l'encan.

CORRESPONDANCE

ST-CLAUDE.

Février, le 13, 1899.—Dimanche dernier MM. Gobin et Gaston Courtois étaient en train de se chauffer chez ce dernier, lorsque le feu prit subitement à la toiture en chaume du chantier. Ces deux messieurs déménagèrent au plus vite les affaires qui avaient le plus d'importance et sortirent les animaux de l'étable, il était temps car en moins d'une heure le chantier, l'écurie et un hangar étaient la proie des flammes.

M. Courtois éprouve une perte d'environ $250. Il y a assurance.

Il y aura réunion du club libéral de St-Claude, afin de discuter le projet de l'entrée du club dans l'association libérale française de Winnipeg. La clause 9 de la constitution de l'association de Winnipeg sera probablement la plus chaudement discutée.

Organisation

D'une Association Liberale Francaise dans la Paroisse de Saint-Norbert.

Le 18 courant les libéraux de cette paroisse ont tenu une assemblée pour organiser une association libérale française.

Le Dr L. S. Gendreau a été appelé à présider l'assemblée et M. C. H. Pacaud a été nommé secrétaire.

Les officiers suivants ont été élus :

Président, Joseph Hamelin, Préfet de Ritchot; Vice-Président, Lucien Vouriot; Secrétaire, Vincent Cloutier, J. P.; Trésorier, Louis Vouriot; Officiers Supplémentaires, Ed. E. Gélinas et Félix Mayer; Délégués, Oscar Pirson et C. H. Pacaud.

Aussitôt l'élection faite la nouvelle association s'est empressée d'exprimer par un vote unanime, sa confiance absolue dans les chefs actuels du parti libéral, et l'espérance de les voir diriger pendant longtemps encore, avec autant de succès l'administration publique; aussi, combien elle est heureuse de constater les efforts sincères de nos chefs politiques pour faire progresser dans cette province parmi nos compatriotes les bienfaits de l'instruction.

Beaucoup en Peu de Mots.

Depuis dix ans la marine marchande de l'Angleterre a augmenté de 50 p. c. et celle de l'Allemagne de 100 p. c.

Quoique Bismarck fut très chauve longtemps avant sa mort, on a vendu depuis, assez de ses prétendus cheveux pour bourrer un matelas.

Les gens de couleur de l'Alabama, atteintes de rhumatisme, couchent avec un jeune chien, croyant par là lui transmettre leur maladie.

A Mindanao, une des Philippines, croît la plus grande fleur en existence; elle a trois pieds de diamètre et s'appelle *l'homme du lac.*

Dans une ménagerie à Moscou, l'on ordonna à un employé d'éponger quelques-uns des animaux apprivoisés. Par mégarde il pénétra dans la cage d'un tigre sauvage qu'il se mit à éponger; l'animal jouissant de la chose se prêta volontiers à l'opération.

Depuis le commencement de la guerre entre l'Espagne et les Etats-Unis, les homards sont devenus très rares sur les bords de l'Atlantique.

L'autre jour, sur un banc du Luxembourg, un jeune homme timide, qui voulait engager conversation avec une personne placée à côté de lui, saisit adroitement le moment où un insecte montait sur son châle, pour dire :

—Mademoiselle, je vous préviens que vous avez une bête derrière vous.

—Ah! mon Dieu, monsieur, dit la dame en se retournant, étonnée et comme effrayée, je ne vous savais pas là.

Note Editoriale.

Faute de grives on mange des merles, semble être un proverbe fort en honneur au *Manitoba* qui, faute d'arguments, s'attaque aux mots, avec, d'ailleurs, l'exquise désinvolture d'un jeune éléphant qui voudrait faire des grâces.

C'est une voie bien imprudente que celle où s'engage le confrère.

Les Normands ont un dicton pour caractériser la chose.

C'est la poêle qui reproche au chaudron d'avoir le fond noirci.

A Saint-Norbert.

Un incendie qui a eu des conséquences désastreuses a détruit, mardi soir, la maison de M. Ed. Ritchot, à St-Norbert.

M. Ritchot, grièvement brûlé aux mains en combattant le fléau, a succombé, quelques heures après.

Transporté évanoui chez un de ses voisins, il est mort malgré les soins prodigués par le docteur.

On suppose que la commotion ressentie en voyant brûler tout ce qu'il possédait est la cause de sa mort.

Il laisse une femme et plusieurs enfants.

Le Match de Hockey.

Tout le monde a suivi avec le plus grand intérêt les différentes phase du match de hockey, entre le club Victoria de Winnipeg et celui des Victorias de Montréal, et il est profondément regrettable que les incidents qui en ont marqué les diverses phases se soient produits.

La première partie, jouée le jeudi, 16, avait été considérée par tous les gens compétents comme l'une des plus intéressantes et des plus habilement conduites qu'ils aient jamais vue. Le club de Winnipeg avait gagné la première moitié avec un entrain extraordinaire, et il n'a fallu rien moins que l'accident survenu à leur capitaine, Bain, atteint d'une façon dangereuse à l'œil, pour amener leur insuccès final.

Malgré cela, les paris semblaient en leur faveur lorsqu'ils se présentèrent, samedi, pour la dernière partie, et sans nul doute ils auraient triomphé si un accident déplorable n'avait interrompu le jeu.

M. Gingras, de St-Boniface, qui fait partie du club et qui est l'un des meilleurs joueurs, a été atteint à la jambe, au-dessus du genou, par un coup donné par M. McDougald du club montréalais, et fut jeté par terre sous la violence du choc.

L'arbitre, M. Findlay, ne crut devoir infliger qu'une punition anodine au coupable qui, de l'avis du plus grand nombre, avait volontairement donné le coup à M. Gingras.

Il en est résulté une suite de contestations qui finalement ont abouti au refus du club de Winnipeg de continuer la lutte.

L'appréciation la plus juste nous paraît avoir été donnée par un journal anglais qui dit que les Montréalais n'ont point agi en *sportsmen*.

La conduite du *referee* prête également aux critiques, et nos compatriotes ont eu raison de se refuser à continuer la lutte dans de semblables conditions.

La coupe est perdue mais l'honneur est sauf.

Malheureusement l'œil de M. Bain et la jambe de M. Gingras n'en restent pas moins endommagés.

THEATRES ET CONCERTS.

AU "GRAND."

La Cie Clara Mathes a donné cette semaine, la pièce si populaire de Nat Goodwin *The Black Flag* à l'entière satisfaction de l'assistance nombreuse qui se pressait dans la salle du *Grand Theatre*.

La Cie a donné dans cette pièce plus que dans toute autre la mesure de ses talents, et quelques-unes des étoiles, entre autres Miss Harriet Foly dans le rôle de Glyndon, se sont surpassées; en somme tous les acteurs qui ont figuré dans cette pièce ont droit aux plus grands éloges.

Les spectateurs sont partis si enchantés de leur soirée que, si le *Grand* se décide à donner une nouvelle audition de cette pièce, il peut être assuré de faire salle comble.

En attendant, *Thrown upon the World* et *The Crushed Tragedian* ont également été très favorablement accueillies.

AU "WINNIPEG."

(*Le Lion Amoureux*)

M. Walker Whiteside va donner au *Winnipeg*, le jeudi, 2 mars, la première représentation de sa nouvelle pièce, *The Red Cockade*.

C'est une comédie-drame romantique tirée de la pièce connue de l'acteur français Ponsard, *Lion Amoureux*, qui fut un des succès du théâtre français à Paris.

Les actes de la nouvelle pièces se passent pendant l'époque napoléonienne et au début font une peinture saisissante des événements sanglants de la Révolution de 1795 connus sous le nom de Règne de Terreur, alors que la France était en proie au démon de la guerre civile.

Alors que les lis dérobant leurs [*têtes*
Aux rayons du soleil, aux rosées [*célestes,*
Se penchaient languissants sur le [*sein maternel,*
Vaincus par le chagrin de l'in- [*juste opprobre.*

Les scènes se succèdent au milieu de tableaux remplis de l'angoisse la plus poignante, qu'interrompent de délicieuses scènes d'amour.

M. Whiteside, dans le rôle du capitaine, jeune officier de l'armée révolutionnaire qui convient tout particulièrement à son talent est hors de pair. Sa voix si harmonieuse se prête aux scènes d'amour comme son jeu si nerveux aux scènes de bataille.

La Cie toute entière a été triée sur le volet, et les costumes d'une scrupuleuse exactitude historique.

L'engagement de M. Whiteside au *Winnipeg* est pour trois soirées et la matinée du samedi.

Ensuite de *The Red Cockade* il jouera *Eugene Aram* et *Hamlet*.

LA PROVINCE DE

MANITOBA

Offre des avantages exceptionnels aux colons:—soit comme journalier, comme crémier, comme éleveur des bestiaux ou comme cultivateur.

Il n'y a jamais eu un temps plus opportun que le présent pour venir s'établir au Manitoba.

FAITS IMPORTANTS.

Il y a 25 ans, les principaux produits de Manitoba, étaient les fourrures des bêtes sauvages. Aujourd'hui les produits consistent en blé, bestiaux, beurre et fromage.

EN 25 ANS

La population s'est élevée de 12,000 âmes à 200,000; les terres en culture, de 10,000 âcres à 2,000,000; le nombre des écoles de 16 à 982.

Même durant les dix dernières annés; les résultats ne sont pas moins remarquables; comme peut le faire voir le tableau suivant:

	1885.		1895.	
Blé......	7,429,440	minots.	41,776,038	minots.
Avoine ..	6,364,253	"	22,555,733	"
Orge	1,113,481	"	5,645,036	"
Total	14,907,184		59,975,807	

Augmentation dans dix ans, 45,068,623 minots.

La superficie en culture, pour le blé, l'avoine et l'orge était:

En 1885	566,228	âcres.
" 1895	1,722,733	"

Augmentation, 1,156,525 acres.

La Province a un systéme municipal, qui est simple, économique et effectif. Les taxes, dans toutes les parties, sont conséquement réduites au minimum.

Des terrains peuvent être achetés, dans les différentes localités, avec des termes de paiement trés faciles à des prix variant de $2.20 de l'âcre en augmentant. On peut encore obtenir des homesteads gratis, dans quelques parties de la Province.

On peut aussi obtenir, toutes les informations désirées, ainsi que des cartes, etc., en en faisant la demande à—

THOS. GREENAWAY,
Ministre de l'Agriculture et de l'immigration, WINNIPEG, MAN.

Ou à W. D. Scott, Agent d'immigration pour Manitoba,
No. 30 Rue York, TORONTO, ONT.

A. F. MARTIN, D.L.S.C.E., Propriétaire-Editeur, Winnipeg.